



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 (a) de l'ordre du jour provisoire

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité des sexes, développement et paix
pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures
à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

**Communication présentée par le Centre pour
le leadership mondial des femmes (CWGL),
Asia Pacific Women's Watch (APWW), l'Association
pour le droit des femmes et le développement (AWID),
le Centre pour les droits économiques et sociaux
(CESR), Alternatives de développement
avec les femmes pour une nouvelle ère (DAWN)
et l'Alliance nationale des femmes en Inde (NAWO),
organisations non gouvernementales dotées
du statut consultatif auprès du Conseil
économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, qui est distribuée en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2011/1.



Communication

Le Centre pour le leadership mondial des femmes et les organisations énumérées ci-dessus se félicitent du thème prioritaire de la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme : « Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, la formation, la science et la technologie, notamment pour la promotion d'un accès égalitaire pour les femmes au plein emploi et à un travail décent ». Nous saluons également la création d'ONU-Femmes. Le moment est propice pour le système des Nations Unies, et en particulier pour l'ONU-Femmes, de traiter en priorité des droits économiques et sociaux des femmes et des filles, et des inégalités croissantes auxquelles elles sont confrontées, au lendemain surtout de la récente crise économique mondiale. Dans la conjoncture actuelle, les femmes ont à faire face à des défis insurmontables, notamment :

- Les femmes accomplissent 66 % du travail dans le monde, produisent 50 % de l'alimentation mais ne gagnent que 10 % du revenu et ne possèdent que 1 % des biens¹;
- Selon les estimations, la crise économique mondiale mettra au chômage 22 millions de femmes supplémentaires, ce qui portera le taux de chômage des femmes à 7,4 % (contre 7 % pour les hommes)²;
- Les systèmes éducatifs continueront de porter préjudice – et les enfants marginalisés par la pauvreté, le sexe et l'origine ethnique en seront les principales victimes³;
- Les défis posés par la surreprésentation des femmes dans les emplois vulnérables. Selon l'Organisation internationale du travail, dans certains pays, la proportion de femmes dans les emplois vulnérables dépasse les 75 % et continue d'augmenter. Pour bien des femmes, le passage d'un emploi vulnérable à un travail rémunéré et salarié constitue une étape majeure vers la liberté économique et l'autodétermination⁴.

Compte tenu de ces défis, il est vital que l'ONU-Femmes s'attache à l'accès des femmes et des jeunes filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie et assure la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent sous l'angle des droits de l'homme, et non en tant que simple instrument de croissance économique.

Tous les gouvernements sont tenus de respecter, protéger et satisfaire les droits économiques et sociaux des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité. Cette obligation est trop souvent négligée lors de la négociation de crédits ou d'accord commerciaux internationaux; de l'élaboration des budgets nationaux; de la fixation des taux d'intérêt par les banques centrales; ou de la restructuration des systèmes de réglementation des banques et des entreprises. Beaucoup de femmes sont ainsi privées de la réalisation de leurs droits économiques et sociaux. Les Nations Unies peuvent jouer un rôle essentiel en accordant la priorité à ces questions et l'ONU-Femmes peut en être le vecteur.

¹ UNICEF, « Égalité des sexes – Vue d'ensemble », 2007.

² OIT, « Tendances mondiales de l'emploi des femmes », 2009.

³ UNESCO, « Atteindre les marginalisés », 2010.

⁴ OIT, « Women in Labor Markets: Measuring Progress and Identifying Challenges », 2010.

Les organisations de la société civile, notamment les organisations féminines et de terrain, sont bien placées pour apporter à l'ONU-Femmes leur expertise en matière de conduite de programmes et de politiques et guider cette entité sur la façon dont les Nations Unies et les États membres peuvent faire progresser les droits des femmes et réaliser l'égalité des sexes. Il convient de ce fait d'établir des mécanismes fondés sur une forte participation de la société civile au sein d'ONU-Femmes au siège, aux niveaux régional et national.

C'est pourquoi nous appelons l'ONU-Femmes à donner la priorité au renforcement des capacités d'analyse et de programmation concrète pour soutenir les gouvernements dans le respect de leurs obligations liées aux droits économiques et sociaux; et à appuyer les organisations féminines dans leurs actions visant à tenir les gouvernements pour responsables de la manière dont ils conçoivent et mettent en œuvre les politiques économiques. A cette fin, nous encourageons les États membres à accroître leur soutien financier à l'ONU-Femmes dans les domaines programmatiques susmentionnés.
